

Aux enseignant.es des établissements scolaires

Informations à l'attention des enseignant.e.s sur les cours ES

Mesdames, Messieurs,

Nous interviendrons prochainement dans les classes de votre établissement, pour le bon déroulement de nos interventions, nous vous remercions d'avance de prévoir une salle équipée d'un beamer et d'un tableau à partir de la 6H.

Ci-dessous, vous trouverez quelques renseignements utiles :

Planification

2H	2 passages de 1,25 périodes (2 heures)
4H	2 périodes
6H	3 périodes
8H	4 périodes
9CO	2 périodes
10CO	3 périodes
11 ^e année	4 périodes (programme As de cœur)
Post-obligatoire	2 périodes par cursus

Séances d'information pour les parents d'élèves des classes 2H-4H et 6H-8H

- Plusieurs séances d'informations pour les parents d'élèves ont lieu en septembre. L'invitation est transmise par votre école et la participation des enseignant.e.s est vivement encouragée. C'est l'occasion pour les enseignant.e.s d'être informé.e.s sur le contenu des interventions et d'entendre les interrogations des parents.

Communication

- La planification de nos interventions est organisée en collaboration avec l'administration de votre établissement.
- Toute demande de modification ou de changement d'horaire doit être effectuée par l'intermédiaire de notre secrétariat et celui de votre établissement.
- Vous pourrez trouver plus d'information sur le contenu de nos interventions sur notre flyer et notre site internet : www.sipe-vs.ch/fr/education-sante-sexuelle-43.html
- Toute information concernant des élèves à besoin particulier et les situations particulières sont utiles à nos interventions, nous vous remercions de nous les communiquer.

- En tant que professionnel·e·s de l'école, vous pouvez nous contacter par :
 - Courriel à l'adresse education@sipe-vs.ch
 - Téléphone au 027 564 20 50

AVANT les interventions dans les établissements scolaires

- **Intervention 2H**
 - Merci de respecter l'horaire prévu dans le planning et d'adapter vos temps de récréation.

PENDANT les interventions dans les établissements scolaires

- Il est indispensable qu'un·e enseignant·e soit présent·e pour accueillir l'intervenante en classe et reste à disposition si nécessaire.
- Dans le domaine de la sexualité, la présence dans la classe d'une personne extérieure à l'école, spécialement formée à ce métier, crée un climat particulièrement favorable. Pour les cours, la présence de l'enseignant·e est souhaitée en 2H, 4H et 6H. A partir de la 8H, l'intervenante travaille seul·e avec les élèves. Ensuite, libre aux élèves et aux adultes de poursuivre la discussion.
- **Intervention 8H**
 - Début avec tous les élèves. Ensuite classe séparée par groupe garçons/filles. Pendant que l'intervenante travaille avec un groupe, l'enseignant·e prend en charge l'autre groupe.

APRES les interventions dans les établissements scolaires

- Les intervenantes restent à disposition des enseignant·e·s pour les éventuelles demandes liées à leurs interventions.

Nous nous réjouissons d'intervenir prochainement auprès des élèves de votre établissement et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Secrétariat central de l'éducation

